



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1996/10
4 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À l'issue de consultations que le Conseil de sécurité a tenues le 4 mars 1996, son Président a fait aux médias la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Les membres du Conseil de sécurité condamnent les attaques terroristes qui ont eu lieu à Jérusalem, le 3 mars, et à Tel Aviv, le 4 mars. Ils manifestent leur sympathie et présentent leurs plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple israéliens et aux familles des victimes. Ils forment des vœux pour le prompt rétablissement des blessés.

Ces actes ignobles n'ont d'autre but que de tenter de saper par la terreur les efforts de paix au Moyen-Orient. Les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur appui au processus de paix et demandent aux parties de consolider ce processus et d'accroître leur coopération pour mettre un frein à la violence et combattre ce terrorisme."
